



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 20 - séance du 22 avril 2026

Présidence : M. Gabriel Suter

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau membre
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE – EFAJE et SIEGO)
8. **Préavis municipal n° 01/2026** relatif au « Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires »
9. Rapport de la commission ad'hoc
10. Propositions individuelles
11. Divers

M. Gabriel Suter, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Madame Anne-Marie Romanens et Messieurs André Strautmman, Jean-Charles Bollini, Daniel Freiermuth et Raphaël Miazza sont excusés. Madame Noémie Friderici et Monsieur Claude Risch sont absents. Le quorum est atteint.

2. Assermentation d'un nouveau membre

Pour des raisons personnelles, Madame Vanessa Santangelo renonce à son poste de nouveau membre. Elle est excusée pour cette séance ainsi que celle du 25 juin 2026.

3. Approbation de l'ordre du jour

Il ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 par courrier électronique. La discussion est ouverte.

Le procès-verbal est accepté avec 1 abstention.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

5. Communications du Bureau

Le Président rappelle et aborde les sujets suivants :

- séance d'assermentation du 03.06.2026 à 20h00 avec la présence du Préfet d'Echallens ;
- sortie de législature le 08.05.2026, rendez-vous à 9h (voir votre invitation) ;
- Lors du dernier dépouillement avec le programme Swissvote, plusieurs problèmes techniques ont été relevés dont l'épaisseur du papier qui créait des bourrages lors du scannage. Les problèmes seront communiqués et réglés dans les meilleurs délais.

6. Communications de la Municipalité

M. Marc Dumartheray est excusé

M. Philippe Jamain :

La Municipalité arrive en fin de législature avec l'effectif de quatre membres mais se retrouve très souvent à trois dû à l'absence de Monsieur Dumartheray occupé dans ses fonctions et obligations professionnelles. La masse de travail se trouve donc augmentée et les délais des préavis difficilement respectés.

Deux préavis devraient être à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 25.06.2026, soit :

- Enveloppe thermique de l'accueil parascolaire pour écoliers (UAPE) ;
- Travaux sur la conduite d'eau sous pression au chemin de la Louye à Goumoens-la-Ville.

Le Syndic poursuit concernant le postulat déposé par le Conseiller Communal Philippe Duperrex lors de la séance du 23.10.2025 au sujet du castor et ses barrages provoquant des dégâts d'eau sur les cultures agricoles et les infrastructures routières.

A ce jour, les instances cantonales ne se sont pas encore prononcées et aucune réponse ne peut être fournie par la Municipalité.

Plusieurs variantes ont été proposées :

- combler le terrain agricole et le remonter avec un remblai mais le canton n'est pas d'accord ;
- Créer une digue et circonscrire le lac mais cette situation ne convient pas ;

Une réponse est planifiée au 15 juin 2026.

M. Gilles Bezençon :

RC 299

Les cailloux au bord de la route ont été enlevés et comblés par de la terre. La route sera fermée dès le 18.07.2026 pour une durée de 10 jours. La route sera opérationnelle le 01.08.2026 lors du Tour de France féminin.

Eclairage public

L'église est allumée mais sa luminosité est trop intense sur les maisons avoisinantes. L'éclairage sera stoppé dès 20h00-20h30.

Une erreur de livraison des mâts de lampadaires du quartier Sur Fontaine s'est produite, ils ont été changés, l'éclairage sera totalement rétabli le 1er juin 2026.

M. Paul Mermoud :

Conduite d'eau sous pression

Une nouvelle fuite s'est produite le lundi 20.04.2026 au chemin de Louye. Un préavis est en cours de rédaction.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : RAS

ASET : RAS

ASIRE : Suite à l'assemblée du 21.04.2026, Madame S. Masala transmet les informations suivantes :

L'ASIRE est formée actuellement de 69 membres mais passe à 70 car la commune d'Echallens aura un délégué de plus. Pas de changement pour les autres communes.

L'assermentation aura lieu le 26.08.2026 avec la présence du Préfet.

Le 22.09.2026, élection pour les représentants parents pour les établissements Echallens Emile Gardaz et Trois-Sapins.

Le 24.09.2026, élection pour les représentants parents pour les établissements Villars-le-Terroir/Poliez-Pittet et Bercher Plateau du Jorat.

Plusieurs modifications validées dont l'acceptation de l'article 13 sur la vidéosurveillance, article 30 par les finances, budget et comptes, soit 22 communes pour, 4 refus dont Goumoens, l'ASIRE a fait appel au service juridique de la DGAIC.

Remise en service de la salle de gym de Court-Champ (inondations) et finalisation des travaux du véhicule du service dentaire.

Incivilités au collège de Court-Champ sur les vitres de la salle de gym, coût Fr. 7000.--/vitre, les primes d'assurance ont augmenté. L'ASIRE demande le soutien pour la mise en place de la vidéosurveillance sur les sites importants.

Les comptes 2025 sont validés à l'unanimité. Le budget prévoyait un coût par habitant de Fr. 669.44 et le coût final s'élève à Fr. 583.00 par habitant pour 2025. Préavis validé pour l'octroi d'un crédit d'investissement pour le renouvellement de l'éclairage (passage au LED), total Fr. 1'091'000.00.

Le 09.05.2026, le collège des Trois-Sapins fête 50 ans, le directeur M. Sylvain Amaudruz prévoit une journée bien remplie avec beaucoup d'activités (expo, musique, sport,...)

EFAJE : Suite à l'assemblée extraordinaire du 12.03.2026, Madame E. Augsburger transmet les informations suivantes :

Le canton de Vaud met une forte pression sur les communes sur le développement des structures d'accueil de l'enfance. Il souhaite couvrir le 100% des demandes des familles. Cet objectif est jugé très difficilement atteignable par les communes, les coûts élevés (investissement et fonctionnement) pèsent lourdement sur les finances communales.

Ces dépenses pourraient entraîner des augmentations d'impôts importantes (jusqu'à + 8 points) ce qui suscite de fortes inquiétudes au niveau local. Malgré les efforts déjà réalisés ces dernières années (création de nombreuses places) la demande ne cesse d'augmenter ce qui oblige les communes à investir toujours plus sans réelle stabilisation du système.

Concernant le changement de statuts de l'EFAJE sous forme d'association de droit privé en association intercommunale, il n'y a pas de décision qui ressort de l'étude menée.

La commission propose de maintenir la forme juridique actuelle notamment en raison d'un projet de nouvelle loi sur les communes. Les communes sont prises entre une pression cantonale forte pour développer l'offre, des coûts très lourds à supporter pour les communes et des incertitudes juridiques rendant toute évolution du système complexe à court terme.

SIEGO : RAS

8. **Préavis municipal n° 01/2026** relatif au « Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires »

9. **Rapport de la commission ad'hoc**

Chacun a reçu le préavis municipal n° 01/2026 par voie électronique. Le rapport de la commission ad'hoc a été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Philippe Fontaine pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, celui-ci étant également signé par Messieurs Philippe Duperrex et Attila Molnar.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur C. Bezençon demande s'il doit payer des taxes lorsque sa nièce loge chez lui sans payer de loyer. Le Syndic répond par la négative car elle n'a pas de charge de loyer. Une présence de moins de trois mois n'a pas besoin d'enregistrement au contrôle des habitants.

Monsieur M. Chenal demande combien de communes factures ce genre de taxe ? Le Syndic ne connaît pas la réponse. L'affectation de la taxe concerne le tourisme, si le montant des taxes viendrait à augmenter, il faudrait réfléchir sur les moyens d'utiliser ce revenu.

Monsieur S. Rochat pose la question suivante : Est-ce prévu d'inclure d'autre plate-forme qu'Airbnb ? Le Syndic répond qu'Airbnb aimerait donner l'exemple et c'est aux logeurs de s'annoncer.

Madame D. Martin Fahrni s'interpelle sur la date de l'article 15 du règlement, soit le 11 avril 1889, est-ce correct ? Le Syndic répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie les membres de la commission concernée et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté avec 2 abstentions.

10. **Propositions individuelles**

Ce point tombe faute de matière.

11. **Divers**

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h56.

Le Président :

La Secrétaire :